



CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE CALCUL D'IMPÔTS FRANÇAIS — CONTRAT CLIENT

Il s'agit d'un contrat juridique entre **MEXEM Limited**, une société d'investissement agréée enregistrée en République de Chypre, entièrement licenciée et régulée par la Cyprus Securities and Exchange Commission, ci-après dénommée (« **MEXEM** », « **nous** » ou « **notre** »), ainsi que ses successeurs et ayants droit, et la ou les **Partie(s)** (le « **Client** », « **vous** » ou « **utilisateur** ») signataire(s) du présent document.

Le présent document définit les droits et obligations respectifs des deux **Parties** dans le cadre de la fourniture du service de calcul d'impôts français par l'intermédiaire de notre partenaire tiers, SASU Ten Noode, pour les **Clients** de notre partenaire ALTI TRADING (EDITIONS LECLAIR) immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Angers sous le numéro 819 481 235, dont le siège social est situé au 3 rue Pierre Lise à Angers (49100), France. Toutes les **Parties** acceptent d'être liées par les présentes **Conditions Générales** dès leur acceptation et une fois les conditions de l'offre remplies.

Définitions

Aux fins du présent **Accord**, les termes suivants auront les significations indiquées ci-dessous :

« **Compte Client** » désigne tout compte ouvert auprès de **MEXEM**. Un compte est considéré comme « **Ouvert** » une fois que les conditions suivantes auront été remplies :

- A. le compte a été dûment approuvé par **MEXEM** ainsi que par Interactive Brokers (« **IB** »), et
- B. le premier dépôt a été effectué.

Un compte sera réputé « **Entièrement Ouvert** » une fois, en plus d'être « **Ouvert** », qu'au moins une (1) opération ait été exécutée par le biais du compte. »

« **Récompense** » désigne les avantages spécifiques accordés au **Client Éligible** dans le cadre de la promotion des services de calcul d'impôts, lesquels incluent :

- A. l'accès à des services de calcul d'impôts gratuits ;
- B. des gratifications monétaires basées sur le **Dépôt Qualifiant** du Client ; et
- C. l'accès à un Compte de Simulation Interactive Brokers (Paper Trading),

à condition que le **Client** soit résident fiscal en France, maintienne un **Compte Entièrement**



Ouvert et Actif auprès de **MEXEM**, et remplisse tous les **Critères d'Éligibilité** applicables énoncés dans le présent Accord.

« **Critères d'Éligibilité** » désigne les exigences minimales que vous devez remplir pour avoir droit à la **Récompense** dans le cadre de la promotion des services de calcul d'impôts, telles qu'énoncées à la Section 2 du présent **Accord**, incluant, sans s'y limiter, l'enregistrement du compte, son approvisionnement et l'activité de trading.

« **Client éligible** » désigne une personne physique remplissant les **Critères d'éligibilité** énoncés dans le présent Accord et répondant à l'ensemble des critères de notre politique d'acceptation des clients.

« **Nouveau Client** » désigne un Client qui ouvre soit un nouveau Compte d'Investissement MEXEM via le lien dédié — <https://www.mexem.com/alti-trading>, soit qui rattache un compte existant chez Interactive Brokers à **MEXEM**, conformément aux **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2 du présent **Accord**.

« **Compte Actif** » désigne un compte ayant réalisé au moins une (1) opération depuis son ouverture.

« **Compte approvisionné** » désigne un Compte d'investissement **MEXEM** ayant reçu des dépôts cumulés d'un montant total d'au moins 2 000 € (deux mille euros), ayant été approuvé par **MEXEM** et IB, et respectant les conditions requises pour le maintien d'un **Compte actif**.

« **Dépôt Qualifiant** » désigne :

- Pour les nouveaux comptes : un dépôt d'au moins 2 000 € (deux mille euros) effectué pendant la période promotionnelle.
- Pour les comptes liés : la somme de la valeur totale du compte au moment de la liaison et de tout dépôt supplémentaire effectué durant la période promotionnelle, laquelle doit atteindre un minimum de 2 000 € (deux mille euros).

« **Personne Autorisée** » désigne une personne physique ou morale autorisée par le présent **Accord** à utiliser les services et à fournir des instructions.

« **Tiers** » désigne **SASU Ten Noode**, une société enregistrée selon les lois françaises (numéro SIRET : 89964723400017), dont le siège social est situé au 1 TER chemin des Monges, 81800 Rabastens, France. Il s'agit d'une entité externe engagée par **MEXEM** pour faciliter les services de calcul d'impôts tels que décrits dans le présent **Accord**. SASU Ten Noode est responsable du processus de calcul fiscal, mais ne fournit pas de services de conseil fiscal ni de déclaration d'impôts.

« **Informations** » désigne les données personnelles et sensibles de nature financière, telles que les numéros de compte bancaire, les informations personnelles, les données relatives au compte de trading, les relevés de revenus, les déclarations fiscales, ainsi que toute autre donnée confidentielle que le **Client** accepte de partager



avec le **Tiers** aux fins énoncées dans le présent **Accord**.

« **Jour(s) ouvrable(s)** » désigne la période allant du lundi 07h00 GMT au vendredi 21h00 GMT, à l'exclusion des jours fériés à Chypre.

« **Plateforme** » désigne la plateforme de trading en ligne d'Interactive Brokers sur laquelle vous pouvez négocier des instruments financiers et où se trouve votre **Compte Client**.

« **Parties** » désigne la **Société** et les **Clients** éligibles à la promotion des services de calcul d'impôts, disposant d'un compte « **Entièrement Ouvert** ».

« **Site Internet** » désigne le site www.mexem.com.

« **Lois Applicables** » désigne les lois chypriotes ainsi que tout autre instrument ayant force de loi, tel qu'il peut être édicté et en vigueur de temps à autre.

« **Date d'Entrée en Vigueur** » désigne la date à laquelle le présent **Accord** prend effet.

« **CET** » (**Heure d'Europe Centrale**) désigne le fuseau horaire applicable aux délais et périodes de validité mentionnés dans les présentes **Conditions**.

« **Durée de Validité de la Promotion** » désigne la période débutant le 2 juin 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 à 23h59 GMT, durant laquelle tous les **Critères d'Éligibilité** énoncés dans le présent **Accord** doivent être remplis afin de pouvoir participer à la promotion des services de calcul d'impôts.

1. Introduction

1.1 La « **Promotion des Services de Calcul d'Impôts** » de MEXEM (la « **Promotion Fiscale** » ou la « **Promotion** ») offre aux **Clients Éligibles** la possibilité de bénéficier de services de calcul d'impôts gratuits, sous réserve des termes et conditions énoncés dans le présent **Accord**.

Pour y être éligible, vous devez soit ouvrir un nouveau compte auprès de **MEXEM**, soit rattacher votre compte existant chez Interactive Brokers à **MEXEM**, conformément aux exigences spécifiées à la Section 2 du présent **Accord**.



1.2 Cette **Promotion** est exclusivement ouverte aux **Nouveaux Clients** qui remplissent les **Critères d'Éligibilité** spécifiés à la Section 2 de cet **Accord**.

1.3 Les présentes **Conditions** s'appliquent à la participation à la **Promotion Fiscale** et la régissent. En participant à la **Promotion**, vous confirmez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les présentes **Conditions**.

1.4 **MEXEM** se réserve le droit de modifier, faire évoluer ou annuler les présentes **Conditions**, à sa seule discrétion et à tout moment. Les modifications n'affecteront pas les **Clients** ayant déjà rempli les conditions d'éligibilité à la **Promotion**, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.

1.5 Les termes en majuscules utilisés mais non autrement définis dans le présent document auront la signification qui leur est attribuée dans la Déclaration de Risques de **MEXEM** et dans les Conditions Générales (ensemble, les « **Documents MEXEM** »). Toute référence aux **Documents MEXEM** dans les présentes devra être interprétée en conséquence.

2. Promotion Fiscale : Éligibilité et Conditions

2.1 Critères d'éligibilité pour les nouveaux comptes MEXEM

Pour participer à la **Promotion Fiscale** en tant que **Nouveau Client**, vous devez remplir les conditions suivantes :

2.1.1 Être un **Nouveau Client MEXEM** ayant :

- A. Soit enregistré avec succès un nouveau Compte d'Investissement **MEXEM** via la page suivante : <https://www.mexem.com/alti-trading>, ou
- B. Soit rattaché un compte existant chez Interactive Brokers à **MEXEM** en complétant toutes les étapes indiquées sur la même page (<https://www.mexem.com/alti-trading>), y compris :
 - a. l'achèvement complet du processus de rattachement du compte, et
 - b. la soumission d'un email de confirmation à l'adresse service@mexem.com dans le cadre de l'Étape 6, afin de notifier à **MEXEM** le rattachement effectué.
- C. Être résident fiscal en France,
- D. Remplir l'exigence de **Dépôt Qualifiant**, comme suit :
 - a. Pour les **nouveaux comptes** : un dépôt cumulé d'au moins 2 000 € (deux mille euros) effectué durant la **Durée de Validité de la Promotion**.
 - b. Pour les **comptes rattachés** : la somme (i) de la valeur du compte au moment



du rattachement et (ii) de tout dépôt supplémentaire effectué durant la **Durée de Validité de la Promotion**, doit être égale ou supérieure à **2 000 € (deux mille euros)**.

E. Maintenir un **Compte Actif**. Aux fins de la présente **Promotion**, un « **Compte Actif** » est défini comme un Compte d'Investissement MEXEM ayant exécuté au moins une (1) opération depuis son ouverture ou son rattachement.

2.1.2 L'éligibilité à la **Promotion Fiscale** repose sur l'accumulation réussie de dépôts totalisant au minimum 2 000 € (deux mille euros), l'exécution d'au moins une (1) opération depuis l'ouverture ou le rattachement du compte, ainsi que la soumission de l'email de confirmation requis à l'adresse service@mexem.com. Une fois ces conditions remplies, les modifications ultérieures du solde ou de l'activité du compte n'affecteront pas l'éligibilité initiale à la **Promotion**.

2.2 Seuls les clients qui remplissent l'ensemble des **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2.1, et ce durant la **Durée de Validité de la Promotion**, seront éligibles à recevoir les services de calcul d'impôts gratuitement dans le cadre de la présente **Promotion**.

2.3 La **Promotion** sera valable et en vigueur du 2 juin 2025 au 31 décembre 2025, ces deux dates incluses.

2.4 Les clients qui, durant la **Durée de Validité de la Promotion**, ouvrent un nouveau compte auprès de **MEXEM** ou rattachent un compte existant chez Interactive Brokers à **MEXEM**, conformément à la Section 2.1, et dont le **Dépôt Qualifiant** se situe dans l'une des tranches spécifiées ci-dessous, seront éligibles à recevoir une gratification monétaire.

Montant du Dépôt (€)	Cadeau (€)
2,000 - 4,999	50
5,000 - 9,999	75
10,000 - 19,999	125
20,000 - 49,999	175
50,000+	250

2.5 Les clients remplissant tous les **Critères d'Éligibilité** énoncés à la Section 2.1 durant la **Durée de Validité de la Promotion** recevront la gratification monétaire applicable au cours du mois civil suivant celui au cours duquel lesdits **Critères** auront été pleinement satisfaits, y



compris la réalisation du **Dépôt Qualifiant**, et sous réserve de vérification par **MEXEM**.

2.6 En tant qu'avantage supplémentaire dans le cadre de la présente **Promotion**, les **Clients Éligibles** bénéficieront d'un accès à un Compte de Simulation Interactive Brokers (Paper Trading) pour une durée de trois (3) mois. Cet accès est renouvelable pour des périodes supplémentaires tant que le compte principal MEXEM du Client reste approvisionné.

2.6.1 Pour éviter toute ambiguïté, **MEXEM** agit en tant que courtier introducteur (Introducing Broker) d'Interactive Brokers et facilite l'accès à cette fonctionnalité en conséquence.

2.6.2 Les informations relatives au Compte de Simulation Interactive Brokers sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ibkrguides.com/clientportal/aboutpapertradingaccounts.htm>. Veuillez noter que toutes les règles, fonctionnalités et limitations applicables au Compte de Simulation Interactive Brokers sont exclusivement déterminées par Interactive Brokers, et qu'il incombe aux **Clients** de vérifier ces informations par eux-mêmes.

3. RÉSILIATION ET MODIFICATIONS

3.1 **MEXEM** se réserve le droit de retenir et/ou annuler tout versement de **Récompense** si, de l'avis de **MEXEM** :

- A. des transactions ont été effectuées dans le but de manipuler le **Service de Calcul d'Impôts Français**, ou
- B. si un **Client** a enfreint ou, selon **MEXEM**, est susceptible d'avoir enfreint une loi, un règlement ou une exigence réglementaire.

3.2 La **Promotion Fiscale** s'applique uniquement à l'année fiscale 2025, sauf indication contraire de la part de **MEXEM** dans le cadre d'une promotion ultérieure.

3.3 **MEXEM** se réserve le droit de révoquer ou de retirer l'éligibilité de tout **Client** qui abuse ou tente d'abuser de l'esprit ou de l'intention de la **Promotion Fiscale**. Nous pouvons annuler ou retirer la **Promotion** à tout moment en cas de soupçon d'abus. Si un Client enfreint les présentes **Conditions**, agit de manière frauduleuse ou obtient un avantage injuste ou non prévu, **MEXEM** se réserve le droit de retenir ou d'annuler tout paiement de Récompense, ou d'empêcher toute tentative de retrait de ladite **Récompense**.

3.4 **MEXEM** sera l'unique arbitre de la **Promotion Fiscale**, y compris pour l'interprétation des présentes **Conditions** et pour toute question s'y rapportant. Des dérogations aux présentes **Conditions** peuvent être accordées uniquement à la discrétion de la direction de **MEXEM**, et toutes les décisions connexes seront définitives et contraignantes. **MEXEM** se réserve le droit de modifier, suspendre ou mettre fin à la **Promotion**, ou à tout aspect de celle-ci, à tout



moment et sans préavis.

3.5 La **Promotion Fiscale** n'est pas ouverte aux employés de **MEXEM** ni d'aucune société du Groupe **MEXEM**, ni aux employés de toute entreprise concurrente directe de **MEXEM** ou de toute société du Groupe **MEXEM**.

3.6 Tout litige ou toute situation non expressément couverte par les présentes **Conditions** sera résolu par la direction de **MEXEM** de la manière qu'elle jugera la plus équitable pour toutes les **Parties** concernées, et cette décision sera définitive et contraignante pour toutes les **Parties**.

3.7 Si, à tout moment, une disposition des présentes **Conditions** s'avérait ou devenait illégale, invalide ou inapplicable en vertu du droit d'une juridiction, cela n'affectera en rien la légalité, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions dans ladite juridiction, ni la légalité, la validité ou l'applicabilité de cette disposition dans toute autre juridiction.

4. AVERTISSEMENT SUR LES RISQUES

4.1 La **Promotion Fiscale** ne constitue pas un conseil fiscal. Ni la réception d'actions, ni aucune communication associée ne constitue une offre, sollicitation ou recommandation d'achat, de vente ou de détention d'instruments financiers.

4.2 **MEXEM** ne fournit pas de services fiscaux directement. Les services de calcul d'impôts sont facilités par l'intermédiaire du **Partenaire Tiers**, SASU Ten Noode, et sont proposés exclusivement aux **Clients** ayant leur résidence fiscale en France. SASU Ten Noode peut partager les informations pertinentes avec ses propres partenaires ou affiliés impliqués dans la fourniture de ce service. L'ensemble des exigences, processus et obligations documentaires associés à ce service sont définis exclusivement par le **Partenaire Tiers** et sont fournis strictement dans le cadre du service de calcul d'impôts.

4.3 **MEXEM** collabore avec SASU Ten Noode afin de faciliter la déclaration des plus-values et moins-values générées par l'activité sur le compte de trading du **Client**. Ce service ne constitue pas une déclaration fiscale complète, mais un récapitulatif transactionnel des gains et pertes. **MEXEM**, ses employés et ses affiliés ne sauraient être tenus responsables d'éventuelles inexactitudes dans la déclaration fiscale soumise par le Client aux autorités fiscales françaises. **MEXEM** ne saurait non plus être tenu responsable d'un manque de documentation, de retards ou d'un manquement aux obligations fiscales, y compris les omissions relatives aux années fiscales précédentes.



4.4 Les **Clients** reconnaissent que le service de calcul d'impôts se limite à un reporting basé sur les transactions et ne constitue en aucun cas un conseil fiscal personnalisé, professionnel ou officiel. Les **Clients** restent seuls responsables de la vérification de l'exactitude du rapport fourni ainsi que de la préparation et de la soumission de leur propre déclaration fiscale auprès des autorités fiscales françaises. **MEXEM** et ses partenaires déclinent toute responsabilité en cas d'erreur de déclaration, d'omission, de pénalité ou de perte résultant de l'utilisation de ce service.

5. PROTECTION DES DONNÉES ET CONSENTEMENT DU CLIENT AU TITRE DU RGPD

5.1 Dans le cadre des services de calcul fiscal fournis dans le cadre de cette **Promotion**, le **Client** donne **expressément son consentement** à la collecte, au traitement et au transfert international de ses données personnelles et financières par **MEXEM** et son prestataire **Tiers** autorisé, SASU Ten Noode, aux seules fins de l'exécution des services de calcul fiscal tels que décrits à la Section 2 du présent **Accord**.

5.2 Les types de données traitées peuvent inclure, sans s'y limiter : les coordonnées bancaires, les identifiants personnels, les informations relatives au compte de trading, les relevés de revenus, les déclarations fiscales ainsi que d'autres données sensibles ou confidentielles (désignées collectivement comme les « **Informations** »).

5.3 Le **Client** reconnaît que le traitement de telles **Informations** est nécessaire à la bonne fourniture des services de calcul d'impôts et sera effectué strictement dans le cadre du présent **Accord** et sur la base juridique applicable au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 (« RGPD »), notamment l'article 6(1)(a) (consentement) et, le cas échéant, l'article 9(2)(a) (consentement explicite au traitement de données sensibles).

5.4 **MEXEM** confirme que tout traitement de données personnelles sera effectué en pleine conformité avec le RGPD. SASU Ten Noode agit en tant que sous-traitant des données pour le compte de **MEXEM** et est contractuellement tenue de mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles conformément aux exigences du RGPD.

5.5 Les **Clients** peuvent retirer leur consentement au traitement des données personnelles et financières dans le cadre des services de calcul d'impôts à tout moment, conformément à l'article 7(3) du RGPD.

5.5.1 Pour ce faire, le **Client** doit soumettre une demande écrite à l'adresse service@mexem.com en indiquant en objet : « Retrait de Consentement – Service de Calcul



d'Impôts ».

5.5.2 Dès réception de la demande de retrait, **MEXEM** confirmera le traitement de cette demande dans un délai raisonnable, n'excédant pas dix (10) jours ouvrables.

5.5.3 Les **Clients** reconnaissent que le retrait du consentement entraînera immédiatement l'inéligibilité aux services de calcul d'impôts ainsi que la perte de toute **Récompense** associée à cette **Promotion**, dans la mesure où le service ne peut être fourni sans traitement de données. Ce retrait n'affecte pas la légalité du traitement effectué avant ledit retrait.

5.6 Les **Clients** qui ne donnent pas leur consentement au traitement des données personnelles et financières tel que décrit ci-dessus ne seront pas éligibles pour bénéficier des services de calcul d'impôts associés à cette **Promotion**. **En acceptant les présentes Conditions et en participant à la Promotion, le Client confirme expressément ce consentement.**

6. EXCLUSION DE GARANTIES / LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

6.1 **MEXEM** ainsi que ses filiales, sociétés affiliées et agents ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou tout dommage résultant directement ou indirectement d'événements, d'actions ou d'omissions échappant au contrôle raisonnable de **MEXEM**. Cela inclut, sans s'y limiter, tout retard, interruption ou inexactitude dans la transmission des ordres ou des informations, causé par des défaillances des systèmes de communication, des pannes de réseau ou des coupures de courant.

6.2 Si un impôt est exigible en lien avec la **Récompense** accordée dans le cadre de la présente Promotion, le Client en assumera seul la responsabilité. **MEXEM** ne supportera aucune obligation fiscale au nom du **Client**. Lorsque la loi l'exige, **MEXEM** pourra retenir et reverser le montant de l'impôt à l'autorité fiscale compétente, auquel cas la **Récompense** sera créditée au **Client** après déduction des impôts applicables.

6.3 La participation à la **Promotion Fiscale** ne crée aucun partenariat, coentreprise, mandat, franchise, relation de représentation commerciale ou d'emploi, ni aucune relation similaire entre le **Client** et **MEXEM**.

6.4 Dans l'éventualité où le présent **Accord** serait traduit dans une langue autre que l'anglais, y compris le français, la version anglaise prévaudra et constituera la version juridiquement contraignante en cas de conflit ou d'incohérence entre la version traduite et la version anglaise de l'**Accord**.



6.5 Les **Récompenses** accordées dans le cadre de cette **Promotion** ne sont pas transférables et ne peuvent être cédées, échangées ou converties en espèces ou en d'autres avantages, sauf indication expresse contraire de la part de **MEXEM**.

6.6 **MEXEM** précise que SASU Ten Noode ne fournit ni conseil fiscal, ni service de déclaration fiscale, ni conseil en investissement. SASU Ten Noode est uniquement mandatée pour faciliter les services de calcul d'impôts pour les **Clients Éligibles** dans le cadre de cette **Promotion**, comme décrit à la Section 2.

6.7 Sauf indication expresse contraire, les **Clients** ne peuvent participer qu'à une seule offre promotionnelle par compte, transaction ou activité éligible. Il n'est pas permis de combiner, superposer ou appliquer plusieurs promotions simultanément. **MEXEM** se réserve le droit, à sa seule discrétion, de faire exception à cette politique dans des cas particuliers. De telles exceptions ne constituent pas une modification de la politique promotionnelle générale.

6.8 L'éligibilité à cette promotion ainsi qu'à toute autre promotion est soumise à vérification et au respect intégral des conditions générales applicables. Toute utilisation abusive, manipulation ou tentative de contournement des règles promotionnelles pourra entraîner une disqualification des offres actuelles ou futures. Toute décision concernant l'éligibilité, l'interprétation ou les exceptions relèvera exclusivement de **MEXEM** et sera définitive et contraignante pour toutes les **Parties**.

7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

7.1 **MEXEM** ne partagera ni ne vendra les informations concernant ses **Clients** et/ou **Clients** potentiels, sauf à ses employés, agents, partenaires et associés dans le cadre normal de ses activités, y compris, sans s'y limiter, dans le cadre de ses relations bancaires ou de crédit, ou à d'autres parties comme indiqué dans la Déclaration de Confidentialité de **MEXEM**.

7.2 Les **Informations** collectées par **MEXEM** dans le cadre de la présente **Promotion** seront utilisées exclusivement aux fins énoncées dans les présentes **Conditions Générales**, notamment pour l'administration et la vérification de la **Promotion**, ou à des fins légitimes directement liées, conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

7.3 Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre des services de calcul fiscal proposés dans le cadre de cette **Promotion**, veuillez vous référer à la Section 5 (Protection des données et consentement du Client au titre du RGPD).



8. CONSENTEMENT À LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

8.1 En signant électroniquement le contrat de compte de **MEXEM** ainsi que les documents associés, le **Client** reconnaît avoir reçu la lettre d'ouverture de compte, le contrat client et les autres documents faisant partie du dossier électronique de **MEXEM**. **Le Client accepte d'être lié par leurs termes et conditions.**

8.2 Le **Client** consent également à ce que **MEXEM** conserve des enregistrements électroniques de son activité de trading, de ses informations de compte et de ses communications. Le Client accepte également de recevoir l'ensemble de ces enregistrements, divulgations et autres informations légalement requises par voie électronique, en lieu et place de copies papier, dans la mesure permise par la législation applicable.

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

9.1 Le présent **Accord**, avec toutes les références aux politiques et procédures de **MEXEM** mentionnées dans ce document, ainsi que les Conditions Générales et la Déclaration de Risques, constitue l'intégralité de l'accord entre **MEXEM** et le **Client**, remplaçant tous les accords antérieurs, écrits ou oraux.

10. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

10.1 Le présent **Accord**, ainsi que tous droits, obligations ou litiges en découlant ou s'y rapportant, seront régis et interprétés conformément au droit de la République de Chypre. **MEXEM** et le **Client** se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux chypriotes pour la résolution de toute procédure judiciaire ou administrative découlant du présent **Accord** ou s'y rapportant.

LE CLIENT RECONNAÎT AVOIR REÇU, LU ET COMPRIS LE PRÉSENT CONTRAT CLIENT ET ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ÊTRE LIÉ PAR L'ENSEMBLE DE SES TERMES ET CONDITIONS.

Ce document est une traduction des termes et conditions originaux rédigés en anglais. En cas de divergence ou d'incohérence entre cette traduction et la version anglaise, seule la version anglaise fera foi et prévaudra à tous égards.

Document original: [FRENCH TAX CALCULATION SERVICES TERMS & CONDITIONS CUSTOMER AGREEMENT](#)